

## Les Analyses d'origine politique :

Les capacités réflexives d'une société ne se limitent pas aux seules institutions scientifiques : il y a une multitude d'acteurs sociaux qui « réagissent » plus vite que les sciences sociales et sont aptes à couvrir les domaines qu'elles laissent ouverts.

Nous appelons méta-analyses ou analyses méta-scientifiques du social, les documents et discours que produisent : (partis, syndicats et groupements, presses) et les religieux. Mais leurs analyses ont deux particularités :

-La première tient à une théorie politique du social ;

-La seconde tient à la définition d'actions à entreprendre ou d'ajustements stratégiques, afin d'être compris par les couches et les secteurs sociaux sur lesquels ils s'appuient.

Une contestation s'impose : si la capacité analytique des politiques varie d'un pays ou d'un continent à l'autre, elle demeure exceptionnellement productive mais elle est toujours déterminée par des cadres théorico-idéologiques préétablis.

### Approche sociopolitique :

Une recension sommaire des principales analyses sociales d'origine politico-syndicale du tiers-monde montre qu'elles relèvent toutes de courants idéologiques. Le fait est normal mais il est aggravé par le sous-développement, la dépendance et l'urgence des situations sociales. Plus l'acuité des conjonctures est grande, plus les analyses se radicalisent de natures contradictoires.

On peut ainsi distinguer, dans chaque aire géopolitique du tiers-monde, des périodes où prévalent des principes politiques, économiques et sociaux adaptés a priori et qui déterminent l'orientation des analyses sociales.

### Une Typologie des sociétés politiques :

C'est la sociologie et l'anthropologie politiques qui dominent les travaux et permettent aux chercheurs de traiter adéquatement les processus politiques des pays du tiers-monde en termes spécifiques et non en référence à des modèles extérieurs (F. Bourricaud ; J. P. Lavaud). Il est significatif que le thème de la « citoyenneté », lié aux travaux sur les secteurs informels (B. Lautier) et la sécurité alimentaire (A. K. Sen), soit devenu aujourd'hui un des objets majeurs des études sociopolitiques.

*On distingue :*

**1. La bande :** Elle constitue une unité de taille restreinte, démographiquement limitée à un certain nombre de familles d'origines différentes et occupant un territoire commun où elles pratiquent généralement, d'une façon plus ou moins nomade, la chasse, la pêche, la

*cueillette. Ce type de groupement est souvent peu durable et la composition varie selon les époques et les possibilités d'activité économique.*

*Aucun chef ni aucune institution n'unifie les bandes d'un même groupe ethnique et seuls quelques leaders, chasseurs, guérisseurs, peuvent apparaître d'une façon éphémère.*

*Les Esquimaux, les Pygmées de l'Afrique centrale, certains groupes d'Indiens d'Amazonie sont les meilleurs exemples de ce type de société.*

## **2. Les organisations segmentaires et lignagères :**

*Egalitaires aussi, elles reposent essentiellement sur la solidarité à l'intérieur du groupe de parente qui, qui est la seule unité assurant la protection de l'individu. Ces organisations connaissent souvent un état conflictuel endémique, et les groupes sont obligés d'entretenir entre eux, pour leur défense, des réseaux d'alliance fondés sur la proximité familiale.*

*-Les organisations lignagères sont des groupes de descendance qui constituent une véritable unité de solidarité pouvant s'établir sur plusieurs générations et réunissant ainsi un nombre important de personnes apparentées.*

*L'autorité y est exercée par les chefs de lignage ou Aînés, entourés de conseils d'Anciens, ceux-ci étant les chefs des branches collatérales (cf. schéma ci-dessous).*

### **A. Les sociétés segmentaires :**

*Elles ne constituent pas de véritables lignages, en ce sens que des scissions s'y opèrent au bout de deux ou trois générations. L'unité de solidarité est représentée par un sèment de ce lignage, lui-même en opposition virtuelle avec le segment voisin. Pour reprendre le schéma précédent, dans un système segmentaire, les descendants de A formeront une unité pouvant être appelée à s'opposer à B, mais en revanche ils seront amenés à s'allier si un litige oppose A ou B ou l'un de leurs descendants à C ou D ou l'un de leurs descendants.*

*Dans ce système, les conflits entre proches sont très rapidement résolus, en revanche ils peuvent se transformer en vendettas (Blood feud), avec éventuellement mort d'hommes, si le groupe forme des quatre familles, par exemple, a affaire à des adversaires dont le degré de parente est beaucoup plus éloigné. Comme le dit Evans-Pritchard, « Fission et Fusion sont deux aspects du même principe segmentaire » et elles opèrent de façon à la fois contradictoire et complémentaire (« Les Nuer », in *African Political Systems*, p. 284).*

*Les Nuer du Soudan et les Tir du Nigeria ont été jusqu'à présent les illustrations de ces systèmes présentes.*

*Que le système soit segmentaire ou non, il peut aussi s'unifier au sein de la tribu, unité d'intégration qui tend alors à transcender les groupes de parente et à imposer des formes de solidarité à un niveau supérieur à la famille, ou le rôle des Anciens prépondérant.*

**B. Les sociétés stratifiées** : Elles expriment une spécificité politique plus marquée, quand apparaissent des institutions visant le maintien de l'ordre, l'organisation économique, etc. Le pouvoir s'individualise partiellement et tend à devenir héréditaire. La centralisation à l'échelon local du village, de la région ou même de la société globale qu'est l'ethnie, se renforce.

Les ethnologues s'accordent à distinguer les « chefferies » des « Etats » :

**a- La chefferie** : présente des dimensions territoriales relativement faibles, ou le pouvoir politique reste mal assuré, l'existence d'un régime de dévolution généralement héréditaire. L'appareil administratif et judiciaire y est peu développé et s'appuie sur l'entourage ou la clientèle du chef. Enfin, l'unité du territoire, précaire, risque d'être remise en cause au cours des compétitions politiques.

**b- L'Etat** : La problématique de l'Etat a fait l'objet d'une production extrêmement abondante. Organisation politique d'une classe économiquement dominante. Le processus de formation de l'Etat est marqué par la formation d'un pouvoir public spécial avec son armée, sa police, ses prisons et différentes institutions coercitives.

Trois étapes peuvent être dégagées dans la consolidation de l'Etat, puis à la dénonciation de sa faible efficacité et de son manque de souplesse en terme de développement (le secteur productif étatique), enfin à la recombinaison démocratique et au réexamen des missions de l'Etat (privatisation des entreprises publiques, décentralisation).

La recherche sur l'« Etat en développement » présente des caractéristiques bien différentes et dépend de la capacité et d'aide et de coopération des organismes internationaux. Mais, les aspects juridiques et formels concernant les modèles constitutionnels sont restés seconds par rapport aux problèmes de son fonctionnement, de ses responsables, de ses relations avec les pouvoirs traditionnels et la société civile (légitimation et bases sociales), et des rapports interétatiques au niveau régional, au plan international et dans la participation aux instances de négociation Nord-Sud (Non-alignés, CNUCED, OPEP).

Le modèle « tutélaire » (tutelary democracy), proposé par E. Shils pour rendre compte des rapports contradictoires entre le projet formel de démocratie revendiqué par les textes officiels et l'autoritarisme qui s'installe dans la majorité des pays, illustre la difficulté des politistes à expliquer les évolutions en cours (E. Shils, « The military in the political development of the new states »).

La grille d'analyse proposée par Shils conduisait à interpréter les diverses formes de pouvoir autoritaire (chefs historiques ou charismatiques, partis uniques, régimes militaires) comme des étapes provisoires de gouvernement, nécessaires au décalage économique et à la sortie du sous-développement.

## **LA NOTION DE GOUVERNANCE :**

*L'Etat dans les pays du tiers-monde a fait l'objet d'une remise en cause de la part des libéraux qui dénonçaient ses interventions (surtout économiques).*

*C'est au tour du terme de « gouvernance » que la Banque Mondiale définit comme « l'usage de l'autorité politique, la pratique de contrôle sur une société et la gestion de ses ressources pour le développement social et économique » s'est élaborée une nouvelle « Théorie de la gestion du développement ». La gouvernance désigne donc tous les aspects politico-institutionnels relatifs à la capacité d'un gouvernement à assurer la loi et l'ordre, à formuler et exécuter une politique, à créer un environnement favorable au développement (structures organisationnelles, ressources humaines et les systèmes de gestion de l'Etat).*

*Pour les cerner, il faut tout d'abord distinguer le volet politico-administratif (nature et rôle de l'Etat en tant qu'agent de régulation économique) et celui proprement économique de la gouvernance. La première dimension renvoie au système politique global et aux pratiques socio-économiques qu'il engendre : structure du gouvernement et groupes d'intérêts représentés en son sein, cadre constitutionnel répartissant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, types de représentation et d'expression des populations (système électoral et formes de « participation populaire »). La seconde concerne spécifiquement la gestion des ressources disponibles dans le secteur public et privé (fixation des prix, fiscalité, subventions, taux de change, législation économique).*

*Toutes contribuent à diminuer les prérogatives de l'Etat et au renforcement commutant des acteurs organisés de la « société civile » (syndicats, chambres de commerce, mutuelles, coopératives, organisations d'usagers, universités) dans le but de réduire la distance sociale qui prévaut entre décideurs et populations.*